



**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

## ***Dépôt imminent d'un projet de loi sur le tabac*** **Après 10 ans, des mesures robustes sont nécessaires**

**Montréal, 30 avril 2015** — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** salue le dépôt imminent d'un projet de loi à l'**Assemblée nationale** révisant la Loi sur le tabac, vraisemblablement mardi prochain.<sup>i</sup>

« *Nous ne connaissons pas encore les détails du projet de loi, mais nous espérons que la législation sera complète et audacieuse, c'est-à-dire à la hauteur du problème grave qu'est le tabagisme. Au Québec, le tabac tue chaque année plus de 10 000 Québécois et nous coûte des milliards de dollars. Nous sommes donc ravis de constater que le gouvernement va agir et félicitons chaudement la ministre Charlebois d'avoir été de l'avant,* » explique la **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition**.

La dernière révision de la Loi sur le tabac date de 2005 et avait été pilotée par **Philippe Couillard** lui-même; la loi initiale a été adoptée en 1998. Elle aurait normalement dû être révisée en 2010, mais le ministre de la Santé de l'époque a manqué à cette tâche. L'actuelle **ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois**, met donc fin à 10 ans d'inaction législative avec cette révision très attendue.

« *Beaucoup de choses ont changé depuis 2005 : de nouveaux produits, de nouveaux emballages attrayants, l'introduction de l'aromatisation des produits du tabac... On s'attend donc à une gamme de mesures qui s'attardent sérieusement à ces différentes problématiques. Le taux de tabagisme n'a pas bougé pendant plusieurs années, il était donc temps que le gouvernement agisse pour favoriser une nouvelle tendance à la baisse,* » ajoute **Dre Bois**.<sup>ii</sup>

La Coalition et ses partenaires demandent que dans la révision de la Loi sur le tabac,

1. l'emballage neutre et standardisé soit introduit pour tous les produits du tabac;<sup>iii,iv</sup>
2. l'aromatisation des produits soit interdite dans tous les produits, incluant le menthol;<sup>v</sup>
3. un moratoire sur les nouveaux produits soit instauré, sauf si ceux-ci sont démontrés comme constituant un risque réduit pour la santé;<sup>vi</sup>
4. l'interdiction de fumer soit étendue aux terrasses publiques, aux terrains de jeux pour enfants et aux voitures lorsqu'un enfant est à bord;<sup>vii</sup>
5. la cigarette électronique soit assujettie à la Loi, afin de limiter la publicité, d'interdire la vente aux mineurs et de clarifier les lieux où elle peut être consommée.<sup>viii</sup>

« *À l'automne, une cinquantaine de groupes de santé et les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont demandé au gouvernement de se fixer un objectif clair, précis et chiffré de réduction du tabagisme, soit d'atteindre 10 % de prévalence dans 10 ans.<sup>ix</sup> La Ville de Montréal s'est aussi jointe à la campagne récemment; nous espérons que la ministre Charlebois y adhère également et que le projet de loi soit assez ambitieux pour que nous l'atteignons. Le tabagisme peut être réduit, mais il faut y mettre de la volonté politique. Un dépôt de projet de loi est une excellente nouvelle et nous attendons avec impatience de voir les détails du projet et, surtout, son adoption,* » conclut **Dre Bois**.

*Fondée en 1996, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*

- <sup>i</sup> **Assemblée nationale**, « Feuilleton et préavis de l'Assemblée », 30 avril 2015. [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?Mediald=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_103845](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?Mediald=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_103845). Un préavis de projet de loi est généralement inclus au feuilleton le jour de séance précédant son dépôt à l'Assemblée, et le prochain jour de séance après aujourd'hui est le mardi 5 mai.
- <sup>ii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Faits saillants », mars 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_03\\_12\\_FaitsSaillants\\_FRA.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_03_12_FaitsSaillants_FRA.pdf)
- <sup>iii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « L'emballage neutre et standardisé en Australie : un impact substantiel », avril 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_04\\_10\\_Impacts\\_Australie\\_EmballagesNeutres.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_04_10_Impacts_Australie_EmballagesNeutres.pdf)
- <sup>iv</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « L'emballage neutre et standardisé : Une réglementation efficace pour restreindre un véhicule publicitaire extrêmement puissant », avril 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/MEMO\\_15\\_04\\_00\\_EmballageNeutre.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/MEMO_15_04_00_EmballageNeutre.pdf)
- <sup>v</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Aromatisation des produits du tabac: Camoufler les dangers mortels du tabac à l'aide de saveurs agréables et amusantes », janvier 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_01\\_22\\_Aromatisation.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_01_22_Aromatisation.pdf); depuis la mise à jour de ce document, la Nouvelle-Écosse a réglementé ce type de produits, voir notre communiqué de mardi dernier: [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2015/PRSS\\_15\\_04\\_28\\_NE\\_Interdiction\\_Aromatisation\\_adoption.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2015/PRSS_15_04_28_NE_Interdiction_Aromatisation_adoption.pdf)
- <sup>vi</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Moratoire sur les nouveaux produits du tabac », février 2009. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2009/DOCU\\_09\\_02\\_00\\_CQCT\\_Moratoire.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_02_00_CQCT_Moratoire.pdf)
- <sup>vii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Fumée secondaire à l'extérieur », janvier 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_01\\_29\\_FumeeSecondaireExterieur.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_01_29_FumeeSecondaireExterieur.pdf); **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Fumée secondaire dans les autos en présence d'enfants », février 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_02\\_18\\_FTS\\_Autos\\_Enfants.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_02_18_FTS_Autos_Enfants.pdf)
- <sup>viii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « La cigarette électronique: Nouveau produit, nouveaux défis », avril 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_04\\_17\\_CigaretteElectronique.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_04_17_CigaretteElectronique.pdf)
- <sup>ix</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Lancement de la campagne « 10 dans 10 », qui réclame des objectifs ambitieux de réduction du tabagisme », 20 novembre 2014. [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2014/PRSS\\_14\\_11\\_20\\_Lancement\\_Campagne\\_10dans10.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2014/PRSS_14_11_20_Lancement_Campagne_10dans10.pdf)